

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

AVIS vous est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Sorel-Tracy, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal est convoquée à la demande verbale du maire, M. Patrick Péloquin, pour être tenue le **21 décembre 2022 à 18 h** dans la salle du conseil de l'hôtel de ville du 71, rue Charlotte, et que les sujets suivants seront pris en considération :

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption des procès-verbaux Aucun document soumis
- 3. Rapports au conseil
 Aucun document soumis
- 4. Administration financière
- 4.1 Renonciation au délai de 72 heures tel que prescrit par la *Loi sur les cités et villes* pour la transmission de documentation utile à la prise de décision
- 4.2 Ajustement de la structure salariale des cadres du Service de protection et d'intervention d'urgence de la Ville de Sorel-Tracy
- 5. Administration générale
- 5.1 Autorisation de passage supplémentaire au Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu saison hivernale 2022-2023
- 6. Avis de motion

Aucun document soumis

- 7. Règlements
- 7.1 Adoption du Règlement n° 2524 « Concernant l'imposition des taxes, compensations, tarifications et cotisations municipales pour l'année 2023 »
- 7.2 Adoption du Règlement n° 2526 « Concernant une modification de l'article 2 du Règlement n° 2181 « Concernant l'utilisation de bac supplémentaire destiné à la collecte des matières résiduelles et décrétant une tarification à cet effet » afin de modifier le tarif annuel exigible par ledit règlement »

- 7.3 Adoption du Règlement n° 2528 « Concernant une modification du Règlement n° 2284 « Concernant la tarification de certains biens, services et activités » afin d'actualiser ladite tarification pour l'année 2023 et d'ajouter certains tarifs »
- 8. Affaires nouvelles
- 9. Période de questions pour l'assistance
- 10. Levée de la séance